

Permis et certificats - Tarifs en vigueur pour l'année 2013

- Tous les tarifs mentionnés dans le tableau qui suit comprennent, lorsque exigibles, la taxe sur les produits et services (T.P.S.) ainsi que la taxe de vente du Québec (T.V.Q.), à moins d'indication contraire à cet effet.
- Toute somme exigible est payable avant la délivrance du permis ou du certificat demandé.
 - Dans le cas où l'arrondissement n'a pu percevoir le tarif fixé au préalable, la personne responsable du paiement est tenue de l'acquitter dans les 30 jours suivant la réception d'une facture à cet effet.

* Prendre note que le tableau qui suit ne contient presque exclusivement les tarifs de l'arrondissement liés aux permis et autorisations qui font l'objet d'une fiche-permis.

Type de permis ou d'autorisation	Frais d'étude applicables
Certificat d'occupation <i>Duplicata : dans le cas où vous perdez votre certificat, des frais de 25 \$ s'appliqueront</i>	200,00 \$
<i>Secteur résidentiel</i> Dépendances, cabanons, remises et autres	<ul style="list-style-type: none"> • Si plus de 15m² et moins de 25m² : 205 \$ • Si plus de 25m² : 410 \$
Installation de piscine	100,00 \$
Portes et fenêtres	<i>Le montant le plus élevé est celui qui s'appliquera</i> <ul style="list-style-type: none"> • 130,00 \$ • Coût des travaux ÷ 1 000) X 8, 90 \$
Stationnement (aménagement ou réaménagement)	<i>Le montant le plus élevé est celui qui s'appliquera</i> <ul style="list-style-type: none"> • 125,00 \$ • 2,00 \$/m²
Terrasses résidentielles	<i>Le montant le plus élevé est celui qui s'appliquera</i> <ul style="list-style-type: none"> • 130,00 \$ • Coût des travaux ÷ 1 000) X 8, 90 \$
Toitures	<i>Le montant le plus élevé est celui qui s'appliquera</i> <ul style="list-style-type: none"> • Coût minimum de 130,00 \$ (pour un bâtiment résidentiel) • 390,00 \$ (pour tout autre bâtiment) • Coût des travaux ÷ 1 000) X 8, 90 \$

* Veuillez prendre note que les tarifs indiqués dans le Règlement (RCA-86) ont préséance sur ceux mentionnés dans le présent document.

Tarifs applicables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.